

Résolution sur la vitalité des territoires ruraux : témoignage de la Francophonie pour un développement rural durable

Kigali (Rwanda) | 8 et 9 juillet 2022

CONSIDÉRANT les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD), établis par les États membres des Nations Unis et adoptés dans l'Agenda 2030, qui visent notamment à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, à promouvoir la prospérité et le développement de villes et de communautés durables tout en protégeant l'environnement ;

SE RÉFÉRANT au rapport intitulé « La vitalité des territoires ruraux : témoignages de la Francophonie pour un développement rural durable », portant sur les bonnes pratiques en matière de revitalisation des territoires ruraux, présenté lors des réunions de la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en juin 2020 et janvier 2021 ;

SOULIGNANT les nombreux efforts effectués par les pays membres de la Francophonie pour mettre en œuvre des plans, des stratégies et des politiques publiques visant un développement rural durable, mais rappelant que ces progrès s'avèrent encore inégaux aux niveaux mondial, national et régional ;

RAPPELANT l'importance d'encourager, comme parlementaires, la mise en place de conditions favorables à l'émergence et au déploiement de projets locaux de développement rural, et ce, dans une perspective de durabilité environnementale ;

RÉITÉRANT que la vitalité des territoires ruraux constitue un levier de développement économique et social contribuant au rayonnement des régions et au renforcement des capacités des populations locales.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kigali (Rwanda), les 8 et 9 juillet, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONCLUT que la revitalisation rurale et le développement local représentent des moyens pour s'engager dans la réalisation des Objectifs du développement durable ;

ENCOURAGE les parlementaires francophones à développer un dialogue et une coopération accrus avec les communautés rurales et leurs représentants, afin de soutenir l'émergence d'initiatives locales et de favoriser le développement de modèles de gouvernance de proximité fondés sur une plus grande participation des populations dans la gestion de leur développement ;

INCITE les parlementaires francophones à légiférer et à mettre en place de fonds, de programmes ainsi que de politiques favorables à un développement rural durable, lequel est caractérisé par une diversification, un enrichissement des activités économiques, sociales et culturelles et une prise en compte des spécificités des territoires et de leurs collectivités ;

INVITE les États membres à faciliter la création d'un environnement innovant et propice à la construction d'une économie rurale durable, notamment par l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales, l'implantation d'infrastructures rurales pour la valorisation des ressources en terres et en eau, et la bonification de l'accès aux marchés, aux matériels, aux équipements et aux financements nécessaires à une gestion durable des ressources ;

APPELLE les sections membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à mobiliser tous les outils et les ressources à leur disposition afin de soutenir les initiatives de développement local durable, notamment par la formation, le financement, l'assistance technique et l'accompagnement des acteurs locaux ;

DEMANDE aux gouvernements et aux parlements de l'espace francophone d'utiliser les pouvoirs à leur disposition afin de soutenir la vitalisation, l'innovation et le développement des territoires ruraux et des communautés locales de la Francophonie.